

Incorporation

Sont en mesure de demander l'admission en tant qu'agrégés ou surnuméraires de la Société Sacerdotale de la Sainte-Croix, les prêtres (et les diacres qui déclarent formellement leur intention d'être prêtres) incardinés dans les différents diocèses.

25/11/2013

Pour être admis, ils doivent être conscients d'avoir reçu un appel de Dieu à chercher la sainteté selon l'esprit de l'Opus Dei. Ceci comporte,

par exemple : l'amour de leur diocèse et l'union avec tous les membres du presbyterium diocésain, l'obéissance à leur évêque respectif, la piété, l'étude de la science sacrée, le zèle pour les âmes et l'esprit de sacrifice, l'effort fait pour promouvoir des vocations et le souci d'accomplir le plus parfaitement possible leurs tâches ministérielles.

La demande d'admission est faite par une lettre adressée au Président.

Avant de franchir ce pas, les candidats participent normalement durant un certain temps aux moyens de formation que leur propose la Prélature pour connaître l'esprit de l'Opus Dei et s'identifier à lui, pour discerner leur vocation et assimiler le sens précis de cet appel.

Les étudiants des Grands Séminaires qui n'ont pas encore reçu l'ordination diaconale, s'ils pressentent cet appel de Dieu et s'ils

ont les conditions requises, peuvent demander leur admission à la Société Sacerdotale de la Sainte-Croix en tant qu'aspirants (ils ne pourront jamais être incardinés dans la Prélature de l'Opus Dei). Ils ne font pas juridiquement partie de la Société ni n'acquièrent les droits et les devoirs correspondants, mais ils participent aux moyens de formation, sans aucune interférence avec ceux qui leur sont proposés au séminaire ou au diocèse. Au cours de la formation qui leur est proposée, il est souligné que, tout comme les autres séminaristes, ils doivent suivre en tout les indications de leurs Supérieurs et participer aux activités du séminaire, en aidant leurs camarades avec le bon exemple de leur piété et du souci pour sanctifier leur travail. Il leur est rappelé que leur évêque est et sera toujours leur *Supérieur* et qu'une caractéristique essentielle de l'appel à l'Opus Dei se concrétise dans

l'amour — prouvé *opere et veritate*—
de leur ordinaire diocésain et dans
leur union aux autres prêtres.

pdf | document généré
automatiquement depuis [https://
opusdei.org/fr-ca/article/
incorporation-2/](https://opusdei.org/fr-ca/article/incorporation-2/) (18/03/2026)